



De la pertinence du Plan Territorial de Transition Juste (PTTJ) des Bouches-du-Rhône pour faire face aux effets socio-économiques de la transition

Présidente de la Commission Emploi et Développement économique : **Emilie CANTRIN**
Chargé de mission : **Arnaud MOCQUAIS DE BLANVILLE**
Rapporteuse : **Colette BELLET**

Introduction

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la moitié des emplois industriels se concentre dans les Bouches-du-Rhône. Or, le département se signale par son volume élevé d'émissions de CO2 et de nombreux emplois dans les secteurs les plus polluants, qui seront touchés par la transition environnementale. À ce titre, les Bouches-du-Rhône bénéficient du Fonds de transition juste (FTJ) lancé par l'Union européenne (UE) via un plan territorial de transition juste (PTTJ). Le CESER a souhaité analyser les forces et faiblesses de ce plan, mais aussi cibler les grands enjeux de l'accompagnement des industries et des salariés dans une véritable transition juste.

LE PTTJ DES BOUCHES-DU-RHÔNE

• UN INSTRUMENT UTILE...

En 2021, dans le cadre du Pacte vert européen, l'UE a lancé le FTJ "afin d'aider les habitants, l'économie et l'environnement des territoires qui sont confrontés à de graves difficultés socio-économiques découlant du processus de transition". Sur chaque territoire concerné, les crédits du fonds sont mis à disposition au moyen d'un PTTJ. Abondé à hauteur de 205 millions d'€, celui des Bouches-du-Rhône est le 2ème plus important de France.

• MAIS DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE QUI INTERROGENT

• Une division en deux volets discutable

L'usage des fonds affectés au PTTJ est délégué à deux autorités de gestion, chacune en charge d'un volet du plan :

- un volet économique géré par la Région : 142 millions d'€
- un volet social géré par l'État via la DREETS : 63 millions d'€

La complexité du lien entre développement économique et emploi/formation rend nécessaire une coordination exceptionnellement étroite entre les deux autorités.

• Un diagnostic territorial faible

L'hétérogénéité du territoire départemental est à peine effleurée dans le PTTJ. Si celui-ci distingue 3 principaux bassins d'émission de gaz à effet de serre (GES) – complexe industrialo-portuaire de Fos-Berre, bassin de Gardanne et commune de Marseille –, chacun se signale par la complexité de ses propres enjeux.

• Un calendrier serré

Le FTJ est principalement abondé en crédits issus de l'Instrument européen pour la relance. Or, ces fonds doivent être engagés avant le 31 décembre 2023, ce qui ne rend possible ni diagnostic précis, ni exercice de prospective fine. Il aurait été utile de mettre à profit le délai écoulé entre le lancement du FTJ et celui du PTTJ pour mener par exemple une campagne de communication destinée aux bénéficiaires potentiels.

• Un périmètre géographique source de questionnement

Malgré l'identification de 3 principaux bassins d'émission de GES, le périmètre d'application du plan couvre l'ensemble du département. Si cette extension peut procéder d'une volonté d'optimiser l'accompagnement professionnel des publics, le CESER s'interroge sur cette décision dont les raisons ne sont pas clairement explicitées.

• Un ciblage très large menaçant potentiellement l'efficacité du plan

Le risque existe d'un "saupoudrage" ou d'un effet "guichet" au profit des organismes les mieux rompus au captage de fonds européens. La question se pose également de la communication autour du PTTJ pour que le maximum de bénéficiaires potentiels soit informé de son existence, ainsi que celle du secret industriel concernant d'éventuels procédés que des entreprises ne souhaiteraient pas divulguer.

• Une stratégie globale marquée par des contradictions

Les grandes entreprises peuvent prétendre aux fonds

que gère la DREETS, mais pas à ceux que gère la Région pour leurs investissements productifs. Or, celles-ci sont les plus émettrices de GES. Ce différentiel tend à montrer que le FTJ vise le soutien des territoires en difficulté du fait de la transition, davantage que leur décarbonation elle-même. Même si ces entreprises ont des capacités d'auto-financement, cette logique interroge quant à la perspective d'une réduction des émissions de GES.

• Quelle lisibilité de l'action et quelle accessibilité des fonds ?

Le CESER déplore la multiplication des fonds et autres plans, qui affaiblit la lisibilité de l'action publique, et regrette la complexité des procédures concernées, qui entrave l'accès aux aides pour de nombreux bénéficiaires potentiels.

• Quelle articulation entre le PTTJ et les politiques de la Région ?

La Région pilote la stratégie économique sur son territoire, mais est aussi compétente en matière de formation professionnelle continue, alors que la DREETS gère le volet social du plan. Il y a donc lieu de s'interroger sur l'articulation entre les actions correspondantes.

• Quelle concertation au long cours ?

Au-delà de son propre rôle au sein du comité régional de suivi interfonds 2021-2027, le CESER réaffirme son souci d'une consultation la plus large possible.

• Un dispositif d'évaluation et des critères de qualité insuffisamment précis

Le CESER souligne l'importance d'un dispositif d'évaluation précis et déplore l'absence de critères sur la qualité des emplois qui devraient être créés.

S'ASSURER DE L'EFFICACITÉ DU PLAN ET RÉUSSIR UNE VÉRITABLE TRANSITION JUSTE

Le CESER émet plusieurs préconisations et met en lumière l'enjeu de l'aménagement du territoire.

POUR UNE MISE EN ŒUVRE OPTIMALE DU PTTJ

• Volet développement économique

- S'assurer de la connaissance du FTJ par l'ensemble des acteurs concernés
- Rendre les dispositifs lisibles pour tous les citoyens
- Poursuivre la sensibilisation des entreprises aux enjeux de la transition
- Accompagner de façon optimale les porteurs de projet
- Veiller à ce que les projets de décarbonation à dominante économique prennent en compte le volet social
- Prioriser les zones les plus émettrices de GES, dont la zone industrialo-portuaire de Fos, et s'assurer que le PTTJ finance le projet de transformation du site de la centrale de Gardanne avalisé par l'État
- S'assurer du respect des prérogatives des instances représentatives du personnel dans les entreprises concernées

• Volet travail/emploi/formation

- Poursuivre le travail sur l'attractivité du secteur industriel

- Améliorer les conditions d'emploi, réduire la précarité, assurer la santé et la sécurité des travailleurs
- Affiner le diagnostic relatif aux besoins en main d'œuvre, aux qualifications existantes et aux formations à développer
- Adapter la carte de la formation initiale et continue pour pourvoir les postes qualifiés réclamés par la transition
- Prendre en compte le FTJ au sein du programme régional de formation
- Accompagner les transitions professionnelles liées à l'évolution des métiers, et assurer leur financement
- Mettre en place des actions concrètes en matière d'égalité femmes/hommes
- Lever les freins "périphériques", en matière de logement et de transport notamment

PAR AILLEURS, LE CESER INSISTE SUR LA NÉCESSITÉ DE :

- S'assurer de la cohérence entre l'action de la Région et celle de la DREETS
- Permettre un suivi spécifique dans un cadre plus restreint que celui du comité de suivi interfonds
- Assurer la transparence des indicateurs et mener une réelle évaluation du plan

SUR L'ENJEU DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Au-delà du travail nécessaire sur les freins "périphériques", il s'agit de mettre en œuvre une véritable stratégie d'aménagement et d'urbanisme dans les zones pouvant souffrir d'un déficit d'attractivité. Les questions de l'accès au logement et aux soins, de l'accessibilité des lieux de travail ou de l'implantation de services publics adaptés ou d'organismes de formation doivent être traitées dans une perspective de transformation et de proximité. La concertation doit être favorisée pour améliorer l'acceptabilité des projets de décarbonation industrielle.

Conclusion :

Le CESER souligne que le FTJ implique la volonté du monde industriel d'aller vers une transition juste socialement et responsable en matière environnementale, et considère qu'il doit s'inscrire dans une politique globale de décarbonation avec une hiérarchisation et une planification des actions à conduire. Il s'interroge sur l'impact du PTTJ, mis en place dans l'urgence. Un éventuel nouvel appel à projets régional et une évaluation approfondie pourraient lever les interrogations du CESER.